



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 août 2025 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble visé : 10, 10^e Avenue | zone 41-Va | lot 4 444 569

Nature de la demande:

La demande vise l'agrandissement d'une résidence, agrandissement qui aura une marge de recul arrière de 4,9 mètres au lieu du 7 mètres que le Règlement de zonage numéro 347-2014, tel qu'amendé, exige.

Cette demande est effectuée conformément au Règlement sur les dérogations mineures numéro 350-2014.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Ce 21 juillet 2025

A handwritten signature in blue ink that reads "Simon Parisé".

Me Simon Parisé,
Greffier

Certificat de publication de l'avis public

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que, conformément au Règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis municipaux de la Ville de Saint-Tite, sur le site Internet de la Ville, en date du 21 juillet 2025.

Ce 21 juillet 2025



Me Simon Parisé,
Greffier